

Prévenir et prendre en charge les violences sexistes et sexuelles dans sa pratique artistique



Mercredi 27 mai 2026

- Durée : 1 jour - 7h
- Horaires : 9h-13h/14h-17h
- Tarifs : 280€ HT (336€ TTC)
- Lieu : Mixt - 49 rue du Coudray 44000 NANTES

Renseignement & inscription

Magalie MERIAU
magalie.meriau@mixt.fr
07 43 40 10 49

PRÉAMBULE

Les violences sexistes et sexuelles (VSS) constituent aujourd’hui un enjeu majeur dans l’ensemble de la société, et plus particulièrement dans le secteur artistique, où les relations de travail, les pratiques créatives et les rapports hiérarchiques peuvent favoriser des situations de vulnérabilité. Artistes, compagnies, structures culturelles et équipes de production sont de plus en plus sollicités pour prévenir ces violences, protéger les personnes et garantir un cadre de travail respectueux et sécurisé.

Cette formation propose un espace pour comprendre les mécanismes des VSS, identifier les risques spécifiques au spectacle vivant et connaître le cadre légal qui encadre ces situations. Elle vise également à donner des outils concrets pour savoir réagir face à une situation de violence et pour orienter efficacement les personnes concernées.



PUBLIC

Artistes du spectacle vivant (théâtre, danse, musique, cirque, ...) Intervenants pédagogiques

PRÉREQUIS

Aucun prérequis

OBJECTIFS

- Connaître le cadre juridique des Violences Sexistes et Sexuelles.
- Comprendre la réalité des VSS en milieu professionnel et leur impact sur les victimes.
- Agir en sachant prendre en charge les situations de VSS, écouter et orienter les victimes.

PROGRAMME

Identifier la réalité des violences sexistes et sexuelles

- Comprendre les mécanismes.
- Mesurer l’ampleur des VSS et les facteurs de risques spécifiques au secteur.

Comprendre le harcèlement sexuel et ses conséquences

- Repérer les réactions des victimes, les stratégies d’évitement et les conséquences.
- Identifier les stratégies des auteurs.

Assimiler le cadre légal

- Qualifier les VSS dans le code pénal/code du travail.
- Connaître les obligations en terme de prévention, de protection de la victime, de preuves et de sanction des auteurs.

Réagir aux VSS en tant que témoin ou/et employeur·se

- Accueillir la parole de la victime.
- Accompagner et orienter les victimes ou/et témoins.

Prévenir et prendre en charge les violences sexistes et sexuels dans sa pratique artistique

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les stagiaires remplissent un test de positionnement en amont de la formation. La formatrice évaluent les connaissances acquises tout au long de la journée puis fait remplir un quizz d'évaluation en fin formation



INTERVENANTE

Margaux Gaches cheffe de projet-formatrice de l'association Les Catherinettes

MODALITÉS D'INSCRIPTION & DE FINANCEMENT

Afin de vous inscrire à cette formation, merci de remplir le formulaire de demande d'inscription. Une réponse à votre demande d'inscription vous sera apportée dans les 48h suivant la réception de votre dossier.

✿ **Inscription : Télécharger [ICI](#) la demande d'inscription**

! **Votre demande d'inscription doit être finalisée :**

1 mois avant le début de la formation dans le cas d'une prise en charge par un organisme financeur (AFDAS, Uniformation, France Travail, employeurs..)

8 jours avant le début de la formation dans le cas d'une prise en charge personnelle

✿ **Financement: Retrouver [ICI](#) l'ensemble des modalités de financement**

MÉTHODES MOBILISÉES

Alternance d'apports théoriques et de mise en situation pratique.



ACCESIBILITÉ

Nos formations ont lieu dans des locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite. Nous sommes à l'écoute de toute demande spécifique en cas de situation de handicap, afin de faciliter votre participation à notre formation. Vous pouvez contacter notre référente handicap à l'adresse suivante : magalie.meriau@mixt.fr

